

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION 2026-U59-46  
ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE  
CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
CONCERNANT LE LOT 5 580 537 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE MURRAY -  
NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES EN PROJET INTÉGRÉ - ZONE HA-722**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 24 mars 2026, le conseil a adopté le premier projet de résolution suivant :
  - Résolution numéro 2026-U59-46 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) concernant le lot 5 580 537 du cadastre du Québec - rue Murray - Nouvelles constructions résidentielles en projet intégré - Zone Ha-722.

**Objet de la résolution**

2. Ce premier projet de résolution concerne le site situé sur le lot 5 580 537 du cadastre du Québec, sur la rue Murray et consiste en de nouvelles constructions résidentielles en projet intégré.

**Modalité pour l'assemblée publique de consultation**

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 24 mars 2026, ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 15 avril 2026 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Approbation référendaire**

6. Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Zone concernée**

7. La zone concernée par le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est la zone Ha-722 et elle est délimitée par les voies de circulation suivantes :
  - Route 117
  - Rue du Domaine
  - Rue des Bouleaux
  - Rue du Parc

8. La zone visée est représentée sur le croquis ci-dessous :



#### Documents à être consultés

9. Le premier projet de résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 « 24 mars 2026 – Ville – Ordinaire » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

10. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation avant l'assemblée publique de consultation sur le site Internet de la Ville via le lien suivant : <https://vsadm.ca/avis-publics> ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 avril 2026.

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe